

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PORTANT AFFECTATION ET FONCTION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.512-23,

Vu l'arrêté n°01/2025 du 17 juin 2025 portant organisation des services départementaux,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais,

Vu la candidature présentée par monsieur Anthony Sardo,

Vu le courrier lauréat,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1 :

Monsieur Anthony Sardo est affecté à temps complet, au pôle solidarités – direction de l'enfance et de la famille – service évaluation et régulation – bureau soutien des accueils immédiats et des parcours spécifiques, à compter du 1^{er} septembre 2025, pour exercer les fonctions de chef de bureau.

La résidence administrative de l'intéressé est fixée à Arras.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

Arras, le 2 septembre 2025
Pour le Président du Conseil départemental,

Notifié le :

Signature de l'agent :



Ampliations destinées à :

- Préfecture du Pas-de-Calais
- Paierie départementale
- Monsieur Anthony Sardo (16042)
- PRA – DRH/DAPARH/mission pilotage des effectifs et des données sociales
- Direction des affaires juridiques

Signé électroniquement par
Caroline MEZIERE
Directrice des ressources humaines